

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE, Domingo DURAN DOMINGUEZ, Nicolas VIARD et Fabrice VEILLARD, Mesdames Dominique AUBOURG, Bénédicte JASSENY, Patricia PILLOT et Patricia SANCHEZ.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 17 mai 2018.

2°) ENTEND le Maire rappeler les projets de travaux, subventionnés, dans le cadre de plusieurs contrats, par divers financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Département 77, Région Ile de France) :

- Renouvellement de 1,4 km de canalisations d'eau (rue de la vigne aux vieux, rue grande, Bezanleu) avec un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et accessoirement du Département 77
- Remplacement des 27 branchements plomb situés sur le parcours de la canalisation d'eau renouvelée
- Réalisation de trottoir et réfection de la voirie communale rue de la vigne aux vieux
- Réhabilitation et aménagement des abords de la place Gustave Moufrond (flux de circulation, stationnements, plateau surélevé, accès PMR)
- Réalisation de cheminements piétonniers et aménagements de sécurité routière rue grande

Un appel d'offres, selon la procédure MAPA, a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) relative aux travaux de renouvellement de canalisations et de voirie. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mai 2018. Quatre cabinets d'études ont répondu : les Cabinets MERLIN, SOGEFRA, DEGOUY et ECMO.

VU la présentation du rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et une ABSTENTION (Domingo DURAN DOMINGUEZ),

CONFIRME la décision du Pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du cabinet ECMO pour un montant de 31.040,00 € HT soit 37.248,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles.

3°) ENTEND Le Maire traiter de la préparation des dossiers de subvention des travaux. Pour la partie canalisations, l'Agence de l'Eau Seine Normandie impose que le dossier soit basé sur un acte d'engagement avec l'entreprise sélectionnée pour les travaux, ce qui motive l'urgence de la préparation, par le maître d'œuvre, du Dossier de Consultation des Entreprises.

En ce qui concerne la voirie, le dossier de contrat rural est basé sur une étude et une estimation financière au niveau Avant-Projet Sommaire (APS). Le projet d'esquisse actuel doit donc être transformé en APS.

Madame Patricia SANCHEZ demande si l'estimation effectuée par le cabinet ECMO correspond au prix réel. Le Maire indique que cette estimation des prix est basée sur des ratios globaux découlant de coûts constatés dans le passé sur des projets similaires. Le niveau de précision dépend étroitement du niveau de détail des études. Ce n'est, néanmoins, qu'au moment où les entreprises de travaux seront sélectionnées sur la base des offres reçues que l'on connaîtra les prix définitifs.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ demande si le montant de la rémunération du cabinet ECMO sera revu à la baisse en cas de diminution du coût des travaux (suite à une modification du projet, par exemple). Le Maire indique que cette rémunération est calculée comme un pourcentage du coût réel. Un avenant pourra être établi si nécessaire.

Madame Patricia SANCHEZ demande s'il faudra refaire des études s'il est décidé de faire moins de travaux que prévu actuellement. Le Maire indique que des modifications peuvent être apportées.

Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ demande si des modifications à l'APS entraîneront des coûts d'études supplémentaires. Le maire informe le conseil municipal que cela n'aura pas d'impact tant que l'on reste dans des limites raisonnables.

Le Maire propose de créer des sous-groupes pour suivre le projet des travaux de renouvellement des canalisations et de la voirie :

- l'un pour les réunions de travail avec le cabinet ECMO en journée, incluant les membres du conseil municipal pouvant se libérer
- l'autre pour des réunions de synthèse à des étapes clés, se déroulant en soirée afin de permettre à tous les conseillers municipaux de participer.

Une synthèse des observations des habitants recueillies à la suite de la réunion publique sera transmise au cabinet ECMO. La commission travaux examinera comment prendre en compte et répondre à ces observations. A la mi-juillet un APS devrait être présenté.

Madame Bénédicte JASSENY estime qu'un mois c'est un peu juste, Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ trouve que c'est très court pour travailler sur le projet. Monsieur Fabrice VEILLARD rappelle que ça fait 6 mois qu'on travaille dessus. Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ dit qu'il n'est pas le seul à trouver le délai court.

Monsieur Nicolas VIARD demande s'il y a des priorités sur les observations des habitants, le Maire indique qu'on répondra à toutes les observations des habitants.

Madame Dominique AUBOURG demande s'il y aura un vote pour l'approbation de l'APS. Le Maire indique qu'il sera soumis au vote du conseil municipal.

4°) ENTEND Le Maire rappeler qu'il est nécessaire de s'assurer les services spécialisés d'un Assistant à Maître d'Ouvrage pour accompagner la commune dans le pilotage des projets de renouvellement de canalisation et de voirie, en particulier dans le choix du maître d'œuvre et le suivi de sa mission. A cette fin il a demandé l'assistance technique de la société PROFIL 77 représentée par Monsieur Philippe CHARPENTIER.

Le Maire donne lecture d'un projet de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec PROFIL 77 et propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat, les prestations étant rémunérées à 3,2 % du montant de la mission de Maîtrise d'œuvre.

Madame Patricia SANCHEZ demande si cette dépense était prévue au budget. Le Maire rappelle que c'est bien le cas et qu'elle entre dans l'enveloppe subventionnable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 4 voix CONTRE (Patricia SANCHEZ, Bénédicte JASSENY, Nicolas VIARD et Domingo DURAN DOMINGUEZ) et 6 voix POUR, AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec PROFIL 77 et toutes les pièces s'y rapportant.

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire :

- Rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée avec les communes de Paley, Villemaréchal et Remauville dans le même bureau d'études Test Ingénierie pour effectuer le zonage des eaux pluviales. Les résultats des études pour les 4 communes ont été présentés ce matin pour validation avant de lancer l'enquête publique. Ils seront présentés lors d'une réunion commune des 4

conseils municipaux programmée pour le 11 septembre. Chaque conseil municipal se réunira ensuite séparément le 14 septembre pour arrêter le projet de zonage qui sera soumis à l'enquête publique menée par la commune de Treuzy-Levelay au nom des 4 communes. Si tout se passe bien, le zonage d'assainissement des eaux pluviales pourra être approuvé avant fin décembre 2018.

- Informe le Conseil Municipal que la commission communale des fêtes et loisirs a proposé une tarification pour le prix des repas de la soirée du 13 juillet 2018, et demande de valider les montants retenus.

Après délibération, le Conseil Municipal, confirme, à l'unanimité, le prix du repas de la soirée du 13 juillet avec les montants suivants :

- Adulte et enfant de plus de 12 ans : 15 €,
- Enfant de 6 à 12 ans : 6 €
- pour les enfants de moins de 6 ans : gratuit.

- Informe le Conseil Municipal qu'au bout de 4 ans le projet SCOT est enfin finalisé et sera soumis à enquête publique dans le 2^{ème} semestre 2018.

Monsieur Nicolas VIARD demande si le SCOT prend en compte l'expérience des inondations récentes. Le Maire répond que c'est le cas au niveau des PLU des communes. Il rappelle que la compétence GEMAPI, qui couvre les inondations, appartient à la communauté de communes de Moret Seine et Loing. Elle sera assurée dans le cadre d'un EPAGE regroupant l'ensemble des EPCI concernés par les bassins du Loing et de ses affluents et dont la CCMSL sera membre. L'EPAGE définira un plan d'actions pour prévenir les risques d'inondations.

Monsieur Fabrice VEILLARD demande si les dispositions du SCOT auront un impact sur notre PLU. Le Maire répond qu'il a vérifié qu'elles n'auraient aucune incidence, mais qu'il faudra prouver la cohérence de notre PLU avec le SCOT, une fois celui-ci approuvé.

- Monsieur Fabrice VEILLARD informe le Conseil Municipal que Monsieur TOUPENET, de la société ACCTC chargée de nous assister dans le projet de réhabilitation du château d'eau, est venu réaliser un pré diagnostic il y a une quinzaine de jours. Un appel d'offres va être lancé pour effectuer un diagnostic des matériaux, permettant d'établir le cahier des charges des travaux de réhabilitation. Madame Patricia SANCHEZ demande si c'est subventionné, le Maire indique que c'est bien le cas mais ne se rappelle plus du taux. Monsieur Nicolas VIARD demande quels travaux sont prioritaires entre le renouvellement des canalisations ou la réhabilitation du château d'eau. Le Maire répond qu'il n'y a actuellement pas de priorité. La question se posera éventuellement lors de la réception des offres.

- Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ :

- Demande au Maire de rappeler au propriétaire du 10 rue de la Vigne aux Vieux, qu'il y a lieu de tailler sa haie débordant sur la voie publique. Le Maire lui adressera un courrier.
- Informe le conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de dramatiser la formation d'une mare devant la mairie lors de fortes pluies car elle est rapidement absorbée. Le Maire indique que les experts s'attendent à ce que les pluies fortes soient de plus en plus nombreuses. Les installations devraient être calculées pour gérer la pluie décennale. Un suivi de l'évolution des précipitations est en cours.

- Madame Dominique AUBOURG informe le Conseil municipal que :

- que la gazette est en cours d'élaboration.
- des problèmes d'eaux pluviales sont à signaler dans la rue Grande.

- Madame Patricia SANCHEZ annonce sa démission du Conseil Municipal pour des questions personnelles. Le Maire le regrette vivement. Il lui indique qu'elle doit adresser un courrier officiel à la mairie pour faire part de sa décision.

- Madame Bénédicte JASSENY :

- Est surprise d'apprendre que Madame Dominique AUBOURG s'occupe de la gazette, elle aurait aimé être prévenue. Le Maire lui demande de bien vouloir l'en excuser et lui indique que c'est lui qui lui a transféré cette tâche constatant son manque de disponibilité.

- Informe le Conseil municipal que lors de la réunion de Conseil municipal du 11 avril 2018 elle avait accordé son pouvoir à Monsieur Gilles CAUPIN et qu'elle avait omis de lui donner ses instructions de vote. Il a donc voté selon ses propres convictions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.